



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/12/2015  
Reçu en préfecture le 02/12/2015  
Affiché le **- 2 DEC. 2015**  
ID : 056-215601626-20151202-DB20151103B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 25 novembre 2015

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
(CCAS)**

**Etalent présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC

**Absente excusée :**

Dominique DAUGES

**Secrétaire de séance : Serge LECUYER**

**Présents : 30  
Pouvoirs : 02  
Excusée : 01**

**n° 03 b**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Rapporteur : Ronan LOAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Outre son Président, le Conseil d'administration comprend des membres du Conseil municipal élus par le scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il comprend également des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Nolwenn DELALEE, Conseillère municipale de l'opposition, a démissionné le 10 octobre 2015 du Conseil d'administration du CCAS.

Considérant la proposition du groupe de l'opposition de nommer J. G Gourlain au sein du C.A du CCAS ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 avril 2014 ;

Vu l'avis de la commission Finances et ressources humaines du 16 novembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal du 25 novembre 2015 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE Jean Guillaume GOURLAIN** comme représentant de l'opposition au sein du Conseil d'administration du CCAS

***Délibération adoptée à l'UNANIMITE***

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,**  
Maire